

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 SEPTEMBRE 2017

L'An Deux Mil Dix Sept, le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONT-Saint-SULPICE légalement convoqué le 5 septembre 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JUSSOT Jacky, Maire,

Etaient présents : Mrs MARTIN Yves, MOROT Daniel, ANDREOLI Ludovic (adjoints), Mmes PIGINO Michèle, GAUX Marie-Christine, DEFRANCE Aurélie, FERLET Joëlle, Mrs GAILLOT Gilbert, GAILLOT Gilles, GAUX Frédéric,

Absents : Mme BRUNOT Julie, pouvoir donné à Mme PIGINO Michèle ; M. GUYOT Alain,

Secrétaire de séance : Mme GAUX Marie-Christine

Le compte-rendu de la précédente séance du 10.07.2017 est adopté à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, le Maire tient à remercier chaleureusement les membres du Conseil Municipal et les bénévoles des associations qui, par leur implication, ont contribué à la réussite des deux manifestations qui ont eu lieu cet été : l'apéro-concert du 26 juillet et Yonne Tour Sport le 4 août.

ETUDE BAC (BASSIN D'ALIMENTATION ET DE CAPTAGE)

Le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 20.03.2015, une délibération avait été prise dans le but de réviser les périmètres de protection du captage de la Caillotte. Dans le corps de cette délibération ont été notamment évoqués les volumes d'exploitation constatés mais une erreur avait été commise dans la rédaction à savoir 40 m³/h, 800 m³/j et 29 000 m³/an au lieu de 290 000 m³/an.

Depuis, de nouveaux tests ont été réalisés et ont abouti aux résultats suivants : 160 m³/h, 1 440 m³/j et 525 000 m³/an.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à reprendre une délibération en modifiant les volumes pour annuler et remplacer la précédente.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de confirmer leur décision de mars 2015 et d'y inclure les nouveaux volumes constatés suite aux derniers tests.

Concernant le SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon), le Maire regrette que du temps du précédent syndicat, aucune avancée n'ait été constatée

d'octobre 2015 à avril 2017. Depuis quelques mois, le dossier a été repris et a connu des avancées substantielles. Une rencontre est programmée avec les agriculteurs du Comité de Pilotage pour préparer la réunion du 18 septembre. La prestation réalisée par l'entreprise TAUW n'est pas complète (pas de prise en compte notamment des eaux de ruissellement) et demande des démarches supplémentaires.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que si le périmètre rapproché venait à être transformé en périmètre immédiat, cela concernerait environ 15 ha de terres. Si tant est que les propriétaires concernés soient vendeurs, la Commune devrait se porter acquéreur de ces 15 ha (opération subventionnable à 80 %).

En tout état de cause, le Maire insiste sur le fait que les grandes lignes de l'étude BAC devront être arrêtées au 31 décembre 2017 faute de quoi la Commune devra rembourser les subventions.

POINT SUR LES TRAVAUX

Une réunion de chantier a eu lieu à l'Eglise le matin même. Le retard accumulé est en train de se résorber et la fin prévisionnelle des travaux est attendue pour fin octobre. Le plancher est désormais terminé et pourrait permettre l'accessibilité au public de la charpente du chœur.

Un tableau est distribué, il reprend les différents travaux réalisés sur le chœur pour une somme de 244 577,42 € alors que 269 930,40 € étaient prévus au budget, soit 25 352,98 € de marge qui permettra de financer d'éventuels travaux complémentaires dont la prolongation de la prestation du Bureau Veritas.

La couverture devra être complètement terminée pour que la 2^{ème} tranche sur la partie basse de l'Eglise puisse démarrer. Un courrier devra être adressé à l'entreprise ROY pour lui confirmer le début des travaux en novembre. Le Maire précise que les services d'un l'architecte n'ont pas été retenus pour le suivi de cette 2^{ème} tranche. La Mairie devra s'en charger et cela passera par des visites régulières sur site.

Le Maire espère que la totalité du chantier sera terminée pour mars 2018.

Les travaux de **pose de chéneaux et de réfection du clocheton du bâtiment de la Mairie** par l'entreprise MONTANDON ont commencé début août et devraient être terminés fin septembre. M. MOROT Daniel demande si la girouette pourrait être reposée.

La **réfection du lavoir de la Doué** devra débuter en octobre. Lors du lancement des travaux, le Maire souhaiterait que les membres du Conseil Municipal soient présents avec des bénévoles et l'entreprise, pour qu'ensemble ils participent à la sauvegarde du patrimoine.

La réfection du **mur du cimetière** débutera en novembre.

La possibilité d'agrandir le columbarium a été évoquée moyennant la somme d'environ 7 000 € par l'ajout de 6 cases. Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur son éventuel déplacement dans le carré vert, ce qui permettrait de créer un vrai jardin du souvenir.

Le diagnostic du réseau d'eau potable est un dossier qui stagne malgré plusieurs relances et un recommandé avec accusé de réception adressés à l'entreprise. Le Maire n'exclut pas un recours en justice et se rapprochera de notre compagnie d'assurance pour mettre en place une assistance juridique.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Pour cette rentrée scolaire 2017-2018, l'effectif total est de 85 enfants et se répartit de la façon suivante :

- 47 élèves à l'école de la rue des Arpents : 3 élèves en toute petite section, 9 en petite section, 10 en moyenne section, 16 en grande section et 9 en CP
- 38 à l'école de la Mairie (6 en CE1, 11 en CE2, 7 en CM1 et 14 en CM2).

Deux arrivées sont attendues pour le mois d'octobre mais sont déjà intégrées dans les effectifs. Les élèves sont répartis en 4 classes avec 3 des 4 professeures des écoles qui travaillent à 80 %. Pour la rentrée 2018-2019, seules 4 arrivées sont à ce jour prévues pour 14 départs en collège. Il faut rester vigilant, le maintien des 4 classes passe par un effectif minimum de 80 enfants.

Suite à la modification de l'organisation de la semaine (suppression des NAP et retour à la semaine de 4 jours de classe) et d'un changement de l'équipe encadrante (les contrats de Mmes Nathalie VANDERMEERSCH et Sandra KONIEC sont arrivés à leur terme) le Maire a :

- renouvelé le CDD de Mme Bernadette VAN DEN BERGHE du 04.09.2017 au 06.07.2018 à raison de 1,5 h le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi pour les semaines scolaires afin d'encadrer les enfants durant la pause méridienne
- a également conclu un CDD selon les mêmes modalités avec Melle Léa RANDON
- a recruté Mme Sandra GELE pour assurer l'encadrement des enfants durant les temps de garderie et de pause méridienne. Son temps de travail est complété par des heures de ménage
- confirmé Mme Gislaine VASSIVIERE dans ses fonctions d'ATSEM et elle assure maintenant des fonctions d'animatrice durant les temps de garderie du matin et du soir en lieu et place des travaux de ménage.

Suite au retour à la semaine de 4 jours, le problème de la garde de certains enfants le mercredi s'est posé à plusieurs familles. Conscient de cet état de fait, le Maire a cherché

des solutions à proposer à ces familles mais il s'est trouvé confronté à plusieurs obstacles :

- la commune de SEIGNELAY ayant décidé de conserver pour cette année scolaire une organisation scolaire sur 4,5 jours, son centre n'est pas ouvert le mercredi matin mais seulement l'après-midi avec repas
- le centre de BRIENON est ouvert seulement le mercredi matin sans repas
- la commune de MONT-Saint-SULPICE ne peut conclure de convention qu'avec un seul centre de loisirs

L'année scolaire 2017-2018 étant une année de transition, le Maire souhaite reconduire la convention qui nous lie à la Commune à SEIGNELAY via la Maison de l'Enfance.

Cependant, les enfants de MONT-Saint-SULPICE pourront être accueillis le mercredi matin à BRIENON moyennant une participation financière de la Commune et des parents. Le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur l'opportunité de conclure une convention avec la Commune de BRIENON pour le mercredi matin. M. Daniel MOROT, ne souhaitant pas que la Commune se substitue aux parents, se déclare contre. De plus, il insiste sur le fait que, n'ayant aucune capacité d'anticipation du nombre d'enfants qui fréquenteraient le centre de BRIENON, il est impossible de prévoir le budget correspondant (coût annuel par enfant maximum de 468 €). Après débats, le Conseil Municipal charge le Maire de signer avec le Centre de Brienon et de voir si le prix peut être négocié.

DETR 2017

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, faute de crédits disponibles suffisants, le dossier de désamiantage du préfabriqué situé dans la cour de l'école de la Mairie n'a pas été déposé.

Seul le dossier de mise en accessibilité des lieux et bâtiments ouverts au public a été présenté (180 000 € de travaux pour une subvention sollicitée à hauteur de 30 % soit 54 000 €). Le montant demandé étant trop élevé, le Maire a été contraint de refaire le dossier à plusieurs reprises et de le scinder.

Seule l'accessibilité du bâtiment de la Mairie a été déposée pour un montant de 61 645 €. La demande de subvention a été faite à hauteur de 60 % soit 32 153 €.

Le Maire indique que faute de crédits également, aucune sollicitation financière n'est possible au titre du fonds de soutien à l'investissement.

La réserve parlementaire de M. LEMOYNE sera également répartie car elle concernait la totalité du dossier.

Le Maire précise qu'un appel d'offres sera obligatoire pour cette 1^{ère} tranche de travaux. Il insiste également sur l'obligation faite à la Commune de réaliser ces travaux d'accessibilité, même en l'absence de subventions, pour la fin de l'année 2018.

POINT SUR L'EAU

Le montant des **impayés** était d'environ 10 750 € en août et, suite à des relances, 3 500 € ont été récupérés.

Il reste quelques cautions d'eau à rembourser.

Les **fuites**, nombreuses au moment du gel puis du dégel, sont en nette régression.

Le dossier du **zonage d'assainissement** est à clôturer sous peine de devoir reverser les subventions.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le mardi 5 septembre dernier, une réunion a été organisée pour l'examen du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Aucun changement de zones constructibles n'ayant été constaté par rapport à l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols), d'autres réunions auront lieu pour définir les zones à construire. Le PADD devra être approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

CARTE DE PAIEMENT POUR L'ACHAT DE CARBURANT

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune dispose d'une cuve pour stocker le carburant pour le tracteur. Pour les autres véhicules, les agents communaux se déplacent sur Migennes acheter le carburant dans une grande surface.

Le Maire a pris contact pour connaître les modalités d'obtention d'une carte d'accès à la station Total de BRIENON. Aux raisons évidentes d'économie de temps de travail et de trajet s'ajoute la possibilité d'avoir du carburant à environ 6 cts de moins que le prix moyen du marché. Cependant, une partie de l'économie serait gommée par le prix d'achat de la carte (43,20 € par an) et par les frais prélevés sur chaque transaction (1,5 %).

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal se déclarent à l'unanimité en faveur de l'achat de cette carte et chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier.

INCIVILITES

De trop nombreuses **dégradations** sont à déplorer : vol d'ornements sur la croix située vers le square Jean ROUSSEL, portes dégradées à l'Hermitage, tables saccagées ou brûlées, tessons de bouteilles, jets de projectiles et dépôts sauvages au lavoir de la Doué ... Plusieurs bagarres ont eu lieu entre des jeunes du village et d'autres de l'extérieur. A la demande de la Mairie des rondes de gendarmerie sont programmées de façon aléatoire.

Une entreprise de **débardage** a endommagé des fossés. Contacté par le Maire, le responsable s'est engagé à remettre les lieux en l'état mais ces promesses n'ont à ce jour pas été suivies d'effet.

Le Maire déplore une recrudescence du nombre de **déjections d'animaux** sur les espaces publics. Il est fait appel au sens civique de chacun pour que cette situation ne perdure pas, sachant qu'il est très facile de prévoir de quoi ramasser les besoins de son animal ou de s'éloigner des lieux publics.

Un habitant de la rue Marchande a interpellé la Mairie sur **les nuisances sonores** causées au voisinage par la fête foraine durant plusieurs jours et au-delà d'heures raisonnables. Le Maire s'engage à mener une réflexion sur les possibilités de limiter les effets néfastes (ex : limitation des décibels au-delà de 22 h).

VOIRIE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un habitant du village souhaite intégrer la commission. Le principe de l'ouverture aux personnes extérieures ayant été accepté en son temps et les compétences professionnelles de l'intéressé ne pouvant être qu'un plus, cette demande est accueillie favorablement.

Les travaux programmés par la CCSA (Communauté de Communes Serein et Armance) sont en attente. M. Daniel MOROT informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée du dossier du balayage des rues. Le nombre annuel de passages devait passer de 4 à 6 mais actuellement seul un balayage a été effectué.

Des travaux d'épaveuse ont été effectués à raison de 19 h. D'autres travaux de lamier et de broyage sont prévus d'ici la fin de l'année.

Aux abords du chemin de la Basselle, des travaux de maçonnerie seront programmés pour parfaire l'écoulement des eaux.

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la somme de 46 000 € a été inscrite au budget pour financer les travaux de voirie, 30 000 € ont été dépensés fin août.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la société des propriétaires fonciers de MONT-Saint-SULPICE a fait part il y a quelques temps de sa volonté de

clôturer son compte et de faire un don de 3 400 € à la Commune pour la rénovation de chemins. Les modalités de versement de cette somme et de l'acceptation du montant par la Commune feront l'objet de l'inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

CCSA (COMMUNAUTE DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE)

La dernière réunion du conseil communautaire a eu lieu le 19 juillet dernier afin de valider plusieurs conventions.

Pendant un temps remise en cause, la ligne de marché pour aller à Migennes le jeudi est maintenue.

Ce 11 septembre a eu lieu une réunion de la commission déchets, tendant à uniformiser les modes de facturation sur toute la Communauté (l'ex CCSB est à la redevance incitative et l'ex CCF à la taxe d'ordure ménagère). La réponse sera donnée lors du conseil communautaire du 21 septembre prochain.

PERSONNEL

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en mars 2017 a été voté le nouveau régime indemnitaire du personnel communal avec une réserve concernant les agents techniques pour lesquels les textes n'étaient pas encore parus. Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de confirmer leur décision de mars et de la compléter suite à la parution des textes concernant les agents techniques.

Le Maire évoque la nécessité de réunir prochainement la commission du personnel. En effet, la Commune dispose de deux agents techniques : un agent est titulaire à temps plein et un autre bénéficie d'un contrat aidé avec une quotité de travail hebdomadaire de 28 h. Ce dernier prendra fin en janvier 2018 et le Maire invite les membres à réfléchir sur les suites à donner.

De nombreux petits travaux de maçonnerie sont à effectuer sur la commune et le Maire envisage de conclure un contrat à durée déterminée à temps partiel. Les membres du Conseil Municipal se déclarent favorables.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les premiers travaux matérialisant les emplacements des **panneaux publicitaires** ont débuté.

La maison située 4 rue des Arpents fait l'objet d'une **vente par adjudication**. La Commune ne préemptera pas.

Une réunion des **correspondants défense** aura lieu le 5 octobre à Auxerre de 18 h 30 à 20 h 00. Le Maire s'y rendra accompagné de Mme Joëlle FERLET.

La Mairie a reçu ce jour le compte-rendu du SDIS suite à la **visite des points d'eau** et plusieurs remarques ont été formulées. Des travaux de peinture et le renforcement de la protection de certaines bornes à incendie sont à prévoir.

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté a fait parvenir en Mairie un dépliant sur des nouveaux **tarifs préférentiels consentis pour les TER**.

La Mission Locale a informé la Mairie de la volonté de l'Etat de développer le **service civique**. Les missions proposées ne concernent pas à priori les petites communes.

L'INSEE a communiqué les résultats du **recensement de la population** et MONT-Saint-SULPICE compte officiellement 783 habitants soit 49 de moins par rapport au précédent recensement.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2018, tous les syndicats mixtes devront avoir la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Sans réponse de la part de la Commune, son avis est réputé favorable. N'ayant aucune opposition à formuler, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas formaliser leur position par une délibération.

M. Daniel MOROT signale que des poids-lourds ont rencontré des soucis en empruntant la **rue du Tertre**. En effet, celle-ci se rétrécit fortement en direction de la rue de Paris, contraignant les chauffeurs à reculer. Un panneau informant du rétrécissement de la chaussée sera prochainement apposé.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h 15.